RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

Site Web « Concours La canneberge en vidéo – On vote ! »

1. Pour participer, inscrivez-vous gratuitement sur le site de l'Association des producteurs de canneberges du Québec Québec (ci-après « l'APCQ ») au http://www.notrecanneberge.com/Contenu/Page/Concours-La-canneberge-en-video---On-vote-
   en y inscrivant votre nom, prénom, numéro de téléphone, année de naissance et en répondant à la question obligatoire.
2. Pour être admissible au concours, votre formulaire de participation devra être rempli en ligne au plus tard le 20 décembre 2018 à 8 h 00 au http://www.notrecanneberge.com/Contenu/Page/Concours-La-canneberge-en-video---On-vote-
3. Ce concours débute le 6 décembre 2018 à 9h00 (HAE) et se termine le 20 décembre 2018 à 8 h 00.

LE PRIX :

Une nuitée pour 2 personnes, incluant le petit-déjeuner à l'Hôtel Le Concorde Québec.
VALEUR TOTALE DU PRIX : 185 $

Conditions d'utilisation :

- Cette offre ne représente aucune valeur marchande et ne peut être échangée, ni remboursée ou jumelée à aucune autre offre ou promotion.
- Prévoir les coûts de voyage non inclus pour se rendre à Québec, des repas non compris dans le forfait et des dépenses personnelles.
- Toutes autres dépenses personnelles seront aux frais du gagnant.

MODALITÉS DU TIRAGE

1. Il y aura un tirage au sort le 20 décembre 2018 à midi, au bureau de l'APCQ situé au 859, Ancienne Route de l'Église, Notre-Dame-de-Lourdes (Québec) G0S 1T0.
2. La personne dont « la participation » aura été tirée au sort parmi toutes personnes admissibles se verra attribuer le prix. Elle sera contactée via courriel et/ou téléphone.

3. Advenant le cas où l'APCQ ne soit pas en mesure de contacter la personne gagnante dans un délai de deux (2) jours suivant la date du tirage, l'APCQ désignera au hasard une autre personne gagnante parmi toutes les participations admissibles reçues et procèdera de la même manière jusqu'à ce qu'elle ait réussi à contacter la personne récipiendaire du prix.
4. Le concours s'adresse à tous les résidents canadiens ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province respective et résidant au Canada au moment de leur inscription.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Ce concours est organisé par l'APCQ. Sous réserve des conditions prévues aux présentes, le concours est ouvert aux résidents canadiens. Tout participant qui serait sélectionné au hasard dans le cadre de ce concours et qui ne respecterait pas les présentes conditions d'admissibilité sera automatiquement disqualifié et un autre tirage au sort aura lieu pour sélectionner un gagnant. Tout participant qui ne respecterait pas les présentes conditions d'admissibilité devra en informer l'APCQ dès qu'il sera contacté.
2. Par sa participation au concours, toute personne gagnante autorise, si requis, les organisateurs de ce concours publicitaire ou leurs agences, à utiliser son nom et/ou sa photographie, sans aucune compensation, à des fins publicitaires.
3. Les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature soit elle dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle ou d'une grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leurs établissements ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.
4. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
5. Les règlements du concours sont disponibles en fichier « PDF » pour téléchargement sur le site notrecanneberge.com à l'adresse suivante : http://www.notrecanneberge.com/Contenu/Page/Concours-La-canneberge-en-video---On-vote-

APCQ
Décembre 2018